



Service GMR

MRC de Bellechasse

Armagh, 25 mai 2018

INFORMATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résidus d'amiante : une question de santé

La saison chaude se fait de plus en plus sentir et avec elle viennent les projets de rénovations. Lorsque l'on commence un projet de rénovation, il est difficile de prévoir ce qui va se présenter dans un mur ou en démolissant une partie d'un bâtiment, surtout si on rénove une vieille construction. L'amiante est un risque important pour la santé humaine, tout particulièrement si les travaux se déroulent dans un bâtiment datant d'avant 1990.

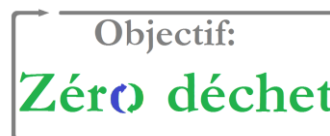
L'amiante se présente souvent sous forme de poussière, car on la retrouve dans des panneaux isolant, mais aussi dans du béton et autour de la tuyauterie. Cette poussière représente le plus grand risque car elle se disperse facilement dans l'air et peut facilement se retrouver être respirée et atteindre le système respiratoire.

Pour les entreprises en construction, si vous trouvez de l'amiante sur un chantier, il est important de consulter les [recommandations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail \(CNESST\)](#) en matière de prévention et de mesures de sécurité.

Pour les citoyens, les recommandations de la CNESST sont un bon point de départ pour savoir comment faire vos travaux de manière sécuritaire. Par contre, il est important de se demander si les travaux à entreprendre sont trop ambitieux et requièrent l'intervention d'une entreprise spécialisée en gestion de résidus d'amiante. Si vous faites les travaux vous-même, les principales précautions à prendre sont les suivantes :

1. Porter un masque avec des filtres de bonne qualité
2. Porter des vêtements de protection pour éviter de transporter la poussière avec vous
3. Empêcher la poussière de circuler dans les autres pièces en utilisant des pellicules de plastique pour fermer les portes, fenêtres et conduites de ventilations.
4. Mettre les résidus d'amiante dans des contenants étanches
 - a. Sacs de plastiques robustes
 - b. Barils
5. Utiliser une balayeuse pour nettoyer après les travaux

50, 1^{er} rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0
TEL : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073
garage.mrc@globetrotter.net
www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr





Service GMR MRC de Bellechasse

Une fois que vos résidus d'amiante sont dans des contenants étanches, il faut s'en débarrasser de manière sécuritaire pour tous, c'est-à-dire, sécuritaire pour vous et pour les travailleurs qui devront les manipuler.

C'est pourquoi nous demandons aux entreprises et aux citoyens d'apporter leurs résidus d'amiante directement au lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRC de Bellechasse.

Il faut simplement consulter le [protocole de réception disponible sur notre site internet](#) avant votre visite au LET.

**Lieu d'Enfouissement Technique de la MRC de Bellechasse
50, 1^{er} rang Nord-Est, Armagh, Québec
418-466-2495
garage.mrc@globetrotter.net**

Il ne faut pas utiliser les services suivants car ils augmentent les risques pour les chauffeurs, les trieurs et les employés municipaux.

**Les résidus d'amiante ne vont pas au bac de recyclage
Les résidus d'amiante ne vont pas au bac de poubelle
Les résidus d'amiante ne vont pas à l'écocentre**

Si vous devez vous départir de résidus d'amiante, n'hésitez pas à communiquer avec le Service GMR de la MRC de Bellechasse pour obtenir plus d'informations.

SOURCE :

Vincent Beaudoin

Chargé de projet en sensibilisation GMR

Service de la Gestion des Matières résiduelles de la MRC de Bellechasse

vbeaudoin@mrcbellechasse.qc.ca

418-466-2495 poste 202

50, 1^{er} rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0

TEL : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073

garage.mrc@globetrotter.net

www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr

